

Journée nationale de l'enfant

On ne joue pas

equitas
Centre international d'éducation aux droits humains
International Centre for Human Rights Education

avec les droits

Date suggérée:	Vers le 20 novembre, Journée internationale des droits de l'enfant, ou autre date au choix
Âge:	6 à 12 ans
Durée:	Variable
Taille du groupe :	Variable (Vous pouvez combiner plusieurs groupes ou classes)
Lieu:	Dans votre organisation, centre communautaire, école ou parc
Valeurs:	Collaboration, respect, équité, inclusion, respect de la diversité, responsabilité, acceptation



Qu'est-ce que la Journée nationale de l'enfant?

La Journée nationale de l'enfant est une occasion pour les enfants et le personnel de participer à des activités qui font la promotion des valeurs positives, des droits de l'enfant et de la participation, par le biais de jeux et de discussions en groupe. C'est aussi une belle occasion de promouvoir votre programmation en invitant des parents, des membres de votre communauté ou des représentants de médias locaux à venir voir le travail que vous faites. Cet événement peut être aussi simple ou aussi élaborée que vous le désirez et peut durer entre quelques heures et une journée.

Qu'est-ce que le programme *On ne joue pas avec les droits?*

C'est un programme qui renforce les droits humains, le respect de la diversité et la résolution pacifique des conflits chez les enfants. Les activités du programme mettent l'accent sur les valeurs positives et peuvent vous aider à célébrer la Journée nationale de l'enfant d'une façon significative.

Quels sont les objectifs de la journée?

- Promouvoir la participation active des enfants et les valeurs des droits humains tout en s'amusant.
- Participer à un événement d'envergure nationale faisant la promotion des droits de l'enfant.

Comment s'impliquer?

S'impliquer dans la Journée nationale de l'enfant est aussi simple que 1-2-3!

1. Lisez ce livret de planification.
2. Choisissez les éléments de la journée auxquels vous participerez.
3. Organisez votre Journée nationale de l'enfant et amusez-vous!

Qu'y-a-t'il dans ce livret?

Ce livret contient 5 suggestions de façons amusantes et faciles de célébrer la Journée nationale de l'enfant, ainsi que des ressources utiles pour organiser cette journée.

Index d'idées pour la Journée nationale de l'enfant

L'Olympiade des droits

En équipe, les enfants participent à des activités *On ne joue pas avec les droits* (jeux et discussions de groupe) et recueillent des autocollants ou des étampes sur leur médaille pour chaque valeur des droits humains.

Célébrons la diversité

Les enfants, les familles et les autres membres de la communauté participent à 2 ou 3 activités du programme *On ne joue pas avec les droits* portant sur la diversité. Ces activités aident à renforcer les liens entre les enfants, les familles et la communauté tout en célébrant la diversité entre les familles et les cultures.

Graffiti des droits des enfants

Les enfants participent à une activité *On ne joue pas avec les droits*, puis créent collectivement une œuvre d'art illustrant les droits des enfants.

Les héros des droits

En groupe, les enfants créent un héros des droits et imaginent un slogan (devise ou phrase mémorable) illustrant une des sept valeurs du programme.

Ma communauté

En groupe, les enfants créent une carte de leur quartier et planifient une action liée à un besoin identifié dans leur communauté.

Autres idées

Quelques autres idées amusantes et faciles pour célébrer la Journée nationale de l'enfant.

Ressources utiles

Conseils pour les organisateurs

Conseils pour organiser la Journée nationale de l'enfant de la part de nos partenaires à travers le Canada.

Formulaire d'autorisation pour photos

Assurez-vous de photographier l'événement et de partager vos photos avec nous. Nous serions ravis de partager vos idées et succès avec la communauté *On ne joue pas avec les droits* d'un océan à l'autre. Assurez-vous de distribuer le formulaire d'autorisation avant l'activité pour vous assurer de pouvoir prendre et diffuser les photos des enfants.

Les valeurs du programme

Une description des 7 valeurs des droits humains au cœur du programme *On ne joue pas avec les droits*, et des activités proposées dans cette fiche.

Les droits des enfants

Des pages de référence sur les droits de l'enfant et la Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair.

La trousse *On ne joue pas avec les droits*

La trousse est disponible pour téléchargement à l'adresse Internet suivante (section ressources) : www.equitas.org

Comment pouvons-nous vous aider?

Avez-vous des questions ou des commentaires concernant la Journée nationale de l'enfant ? N'hésitez pas à nous contacter à : onjpad@equitas.org ou au **514-954-0382, poste 242**. Nous avons hâte d'avoir de vos nouvelles!

L'Olympiade des droits¹

Âge:	6-12 ans
Durée:	2 heures
Taille du groupe:	Variable (Vous pouvez combiner plusieurs groupes ou classes)
Lieu:	Dans votre centre communautaire, école ou parc
Valeurs:	Collaboration, respect, équité, inclusion, respect de la diversité, responsabilité, acceptation



Description de l'activité

En équipe, les enfants participent à des activités *On ne joue pas avec les droits* (jeux et discussions de groupe) et recueillent des autocollants ou des étampes sur leur médaille pour chaque valeur des droits humains.

Préparation

1. Choisissez les activités à animer pour l'Olympiade des droits: chacune d'entre elles sera une station d'activité (voir suggestions à la page suivante). Pour chaque activité, désignez un animateur ou animatrice qui sera responsable de préparer le matériel et d'animer cette activité avec les différentes équipes.

Conseil! Demandez aux enfants plus âgés d'aider à choisir et à animer les activités.

2. Prévoyez un lieu approprié pour l'animation de chaque activité : gardez à l'esprit que chaque activité sera toujours animée au même endroit par la même personne, alors que les équipes d'enfants circuleront d'un lieu à l'autre.

Conseil! Prévoyez une date et un lieu appropriés. ; Assurez-vous d'avoir accès aux commodités

nécessaires : toilettes, endroit pour dîner ou faire un pique-nique, eau, ombre, etc.

3. Préparez suffisamment de médailles pour chaque enfant (voir modèle en annexe). Préparez 7 autocollants par enfant, chacun représentant une valeur différente des droits humains; vous pouvez utiliser une différente forme ou couleur par autocollant pour que chaque valeur soit facilement identifiable; alternatively, vous pouvez aussi préparer une étampe par station d'activité, chacune d'entre elles représentant une valeur différente des droits humains.
4. Préparez des prix de participation à être distribués aux enfants à la fin de l'Olympiade des droits (facultatif).

Déroulement

1. Accueillez les enfants d'une façon spéciale, en prévoyant par exemple des costumes, de la musique ou un décor.
2. Expliquez le déroulement de l'Olympiade des droits.
3. Formez les équipes et donnez une médaille à chaque enfant.

¹ Ceci est une adaptation d'une activité suggérée par les camps de jour de l'arrondissement LaSalle à Montréal. Merci pour la suggestion!

Conseil! Formez des équipes représentant différents pays quelques jours avant l'évènement. Demandez aux enfants de préparer des drapeaux et de porter des vêtements aux couleurs de leurs pays.

Conseil! Demandez aux animateurs responsables des équipes de garder les médailles avec eux quand les enfants participent aux activités. Assurez-vous que chaque enfant inscrive son nom sur sa médaille.

4. Demandez aux animateurs de se préparer à animer leur activité.
5. Dirigez chaque équipe vers une station d'activité différente.
6. Accordez de 15 à 20 minutes aux animateurs pour animer l'activité qu'ils ont préparée. Ils animent le jeu et la discussion en groupe, puis placent un autocollant ou une étampe sur la médaille de chaque enfant lorsque l'activité est terminée.
7. Après 15 à 20 minutes, faites entendre un signal sonore (musique, cloche, etc.) pour indiquer aux équipes qu'il est temps de changer de station.
8. Entre chaque activité, prévoyez un battement de 5 minutes. Si nécessaire, prévoyez aussi des pauses.
9. À la dernière station, les animateurs animent une discussion sur les valeurs que les enfants ont récoltées sur leurs médailles et sur les raisons pour lesquelles elles sont importantes.
10. Rassemblez toutes les équipes et félicitez tous les participants. Donnez des prix de participation (facultatif).

Activités suggérées pour L'Olympiade des droits

Pour l'Olympiade des droits, choisissez :

- **Au moins 4 activités** : Toutefois, si vous prévoyez former plus de 4 équipes, vous devrez choisir plus d'activités *On ne joue pas avec les droits* (ou planifiez d'avoir simultanément deux stations de la même activité).
- **Des activités portant sur différentes valeurs** : Après avoir participé à une activité *On ne joue pas avec les droits*, chaque équipe reçoit un autocollant ou étampe pour la valeur qui était promue par l'activité et la discussion. Chaque activité devrait donc concerner des valeurs différentes pour que chaque équipe « récolte » 4 (ou davantage) valeurs.
- **Des activités adaptées à l'âge des enfants** : Si vous prévoyez avoir des équipes avec des enfants d'âges différents, il est plus simple de choisir des activités pouvant être animées pour des enfants de tout âge, comme celles qui sont suggérées ici-bas.

<p>Collaboration</p> <p>01 La chaise coopérative 02 Crocodile 04 Tempête tropicale 05 Le tour du monde en cerceau</p>	<p>Respect</p> <p>54 La tombée du rideau 25 Le jeu le plus bruyant du monde 26 Roche, papier, conflit...</p>
<p>Respect de la diversité</p> <p>06 Kulit K'rang 56 Talyat-Malyat 62 Qu'est-ce que tu fais? 14 De Saturne à Jupiter</p>	<p>Responsabilité</p> <p>53 Ton sourire est contagieux 28 J'ai le droit de... 45 Dessine-moi un droit</p>
<p>Inclusion</p> <p>07 L'exclusion par le nombre 23 Et patati, patata... silence 24 Inclusion... Exclusion...</p>	<p>Acceptation</p> <p>30 J'ai un handicap... 58 La parole déchainée... 48 Portraits en couleurs</p>

Centre International d'éducation aux droits humains
International Centre for Human Rights Education

equitas



On ne joue pas avec les droits!

Nom:

Tous les enfants ont le droit d'être respectés

Tous les enfants ont le droit de jouer

Tous les enfants ont le droit de s'exprimer

1. Pliez la médaille en deux et découpez autour de la ligne foncée.
2. Percez un trou en haut de la médaille pour attacher un ruban.

Centre International d'éducation aux droits humains
International Centre for Human Rights Education

equitas



On ne joue pas avec les droits!

Nom:

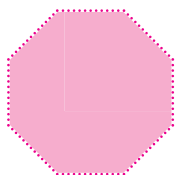
Tous les enfants ont le droit d'être respectés

Tous les enfants ont le droit de jouer

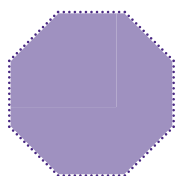
Tous les enfants ont le droit de s'exprimer

Dessine ou décris ce que les droits des enfants signifient pour toi, et donne ce médaillon à quelqu'un que tu aimes

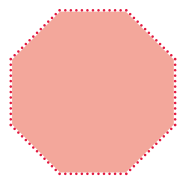
Dessine ou décris ce que les droits des enfants signifient pour toi, et donne ce médaillon à quelqu'un que tu aimes



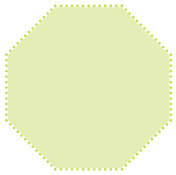
Équité



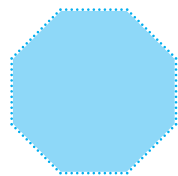
Inclusion



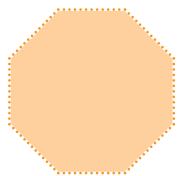
Acceptation



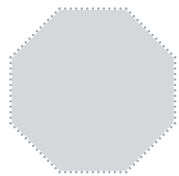
Collaboration



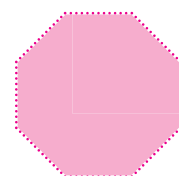
Respect
de la diversité



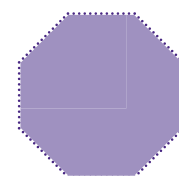
Responsabilité



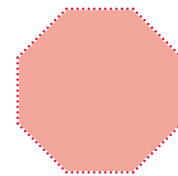
Respect



Équité



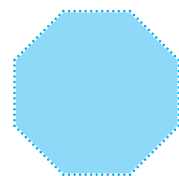
Inclusion



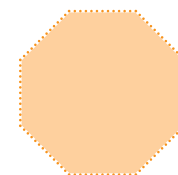
Acceptation



Collaboration



Respect
de la diversité



Responsabilité



Respect

Célébrons la diversité

Âge:	Enfants de 6-12 ans, familles et membres de la communauté
Durée:	2 heures
Taille du groupe:	Variable (Vous pouvez combiner plusieurs groupes ou classes)
Lieu:	Dans votre centre communautaire, école ou parc
Valeurs:	Collaboration, respect, équité, inclusion, respect de la diversité, responsabilité, acceptation



Description de l'activité

Les enfants, les familles et les autres membres de la communauté sont invités à participer à 2 ou 3 activités de la trousse *On ne joue pas avec les droits* (jeux et discussions en groupe). Ces activités aident à renforcer les liens entre les enfants, les familles et les membres de leur communauté tout en célébrant la diversité entre les familles et les cultures.

Préparation

1. Choisissez 2 ou 3 jeux de la trousse à animer (voir suggestions à la page suivante). Confiez la préparation et l'animation de ces activités à un animateur ou une animatrice. Si vous planifiez former plusieurs équipes, assurez-vous d'avoir au moins un animateur par équipe.
2. Choisissez une date, une heure et un endroit appropriés. Assurez-vous d'avoir accès à toutes les commodités nécessaires: toilettes, aire de lunch ou de pique-nique, ombre, etc.
3. Publicisez l'événement auprès des familles et de la communauté. Prévoyez par exemple une affiche, une lettre d'invitation aux familles, une publicité dans le journal du quartier, un envoi de courriels, etc.

4. Si vous prévoyez une forte participation, divisez le groupe en plusieurs équipes de 10 à 20 personnes et assurez-vous d'inclure les enfants, mais aussi les familles et autres invités au sein de ces équipes.
5. Prévoyez des prix de participation à remettre aux enfants, aux familles et aux membres de la communauté à la fin de la journée (facultatif).

Déroulement

1. Accueillez les participants d'une façon spéciale : prévoyez par exemple un cocktail de bienvenue, des costumes, de la musique ou des décorations qui représentent la diversité de votre milieu. Vous pouvez aussi afficher une carte du monde sur laquelle les participants pourront indiquer leur pays d'origine avec un autocollant.
2. Souhaitez la bienvenue aux participants. Présentez l'équipe d'animation et expliquez brièvement le déroulement de l'événement.
3. Présentez brièvement la Journée nationale de l'enfant et expliquez que celle-ci est l'occasion de promouvoir la diversité au sein de votre organisation.

4. Si nécessaire, formez des équipes de 10 à 20 personnes. Envoyez chaque équipe avec leur animateur à un endroit différent.
5. Pour chaque équipe, un animateur anime une activité brise-glace pour faire connaissance.
6. Pour chaque équipe, un animateur anime 2 ou 3 activités faisant la promotion du respect de la diversité, de l'inclusion, de l'équité, de la responsabilité ou de l'acceptation. Durant les activités, assurez-vous de souligner les différences de manière positive.
7. Après les activités, les animateurs animent une courte discussion avec leur groupe en s'inspirant des questions suivantes :
 - De quel(s) pays sont originaires les membres de notre communauté?
 - Pouvez-vous nommer différentes langues parlées dans notre communauté?
 - Pouvez-vous nommer différentes fêtes ou coutumes présentes dans notre communauté?
 - Quels sont les avantages d'être tous différents?
8. Rassemblez toutes les équipes en grand groupe. Invitez les enfants, familles, et autres membres de la communauté à partager certains points forts des activités.
9. Remerciez et félicitez tous les participants. Donnez des prix de participation (facultatif).

Activités suggérées

Pour l'activité *Célébrons la diversité*, n'oubliez pas de choisir des activités de la trousse qui plairont autant aux enfants... qu'aux adultes. Pour vous aider, voici quelques suggestions d'activités qui pourront plaire à tous.

Activités brise-glace:

- 05 Le tour du monde en cerceau (Première variante)
- 54 La tombée du rideau

Activités sur le respect de la diversité, l'inclusion, l'équité, la responsabilité ou l'acceptation:

- 01 La chaise coopérative
- 02 Crocodile
- 04 Tempête tropicale
- 05 Le tour du monde en cerceau
- 07 L'exclusion par le nombre
- 17 Bonjour dans toutes les langues
- 24 Inclusion... Exclusion...
- 45 Dessine-moi un droit
- 49 Jeu de mains inuit
- 51 Quelle heure est-il
- 56 Talyat-Malyat
- 59 Le courant électrique
- 62 Qu'est-ce que tu fais?



Graffiti des droits des enfants

Âge:	6-12 ans
Durée:	2 heures
Taille du groupe:	Variable (Vous pouvez combiner plusieurs groupes ou classes)
Lieu:	Dans votre centre communautaire, école ou parc
Valeurs:	Collaboration, respect, équité, inclusion, respect de la diversité, responsabilité, acceptation



Description de l'activité

Les enfants participent à une activité *On ne joue pas avec les droits* (jeu et discussion), puis créent une œuvre d'art collective illustrant les droits des enfants. Assurez-vous de prendre leur travail en photo et de partager ces photos avec nous.

Préparation

1. Prévoyez le matériel nécessaire pour la réalisation de l'œuvre d'art de chaque équipe. Selon le type d'œuvre que vous réaliserez, prévoyez par exemple : marqueurs, peinture, pinceaux, carton, tissu, etc.
2. Prévoyez un lieu significatif où seront exposées les œuvres d'art confectionnées par les enfants (centre communautaire, école, Hôtel de ville, etc.).
3. Prévoyez des prix de participation à remettre aux enfants à la fin de la journée (facultatif).

Déroulement

1. Accueillez les enfants d'une façon spéciale. Prévoyez par exemple des costumes, de la musique ou un décor.
2. Expliquez le déroulement du *Graffiti des droits des enfants*.
3. Si vous avez un grand groupe, divisez-le en équipes de 15 ou 20 enfants et assurez-vous d'avoir un animateur ou une animatrice pour chacune. Demandez à chaque animateur d'animer une activité *On ne joue pas avec les droits* (jeu et discussion) abordant les droits des enfants telle que :
 - 28 J'ai le droit de...
 - 45 Dessine-moi un droit
4. Après l'activité, chaque animateur lira à voix haute les énoncés suivants et demandera aux enfants ce qu'ils signifient pour eux :
 - Tous les enfants ont le droit de jouer
 - Tous les enfants ont le droit d'être respectés
 - Tous les enfants ont le droit d'exprimer leurs opinions
5. Chaque équipe est invitée à créer une œuvre d'art sur le thème des droits de l'enfant en utilisant le matériel disponible.

- Invitez les équipes à présenter les œuvres qu'elles ont créées. Précisez que les œuvres seront exposées dans un lieu significatif (centre communautaire, école, Hôtel de ville, etc)
- Félicitez et remerciez les enfants et remettez des prix de participation (facultatif)..

Conseil! Prenez des photos des œuvres d'art complétées et partagez les avec votre communauté, tel que dans un journal local ou sur le site Internet de votre organisation. N'oubliez pas de nous les envoyer. N'oubliez pas d'obtenir la permission des parents ou tuteurs de prendre des photos de leurs enfants. Un exemple d'un formulaire d'autorisation est inclus dans ce livret.

Exemples de la part de nos partenaires *On ne joue pas avec les droits*



Graffiti des droits des enfants à Montréal
(Merci à Wallaby et Cie)



Graffiti des droits des enfants à Vancouver
(Merci au Mount Pleasant Community Centre)



Les héros des droits

Âge:	6-12 ans
Durée:	2 heures
Taille du groupe:	Variable (Vous pouvez combiner plusieurs groupes ou classes)
Lieu:	Dans votre centre communautaire, école ou parc
Valeurs:	Collaboration, respect, équité, inclusion, respect de la diversité, responsabilité, acceptation



Description de l'activité

En groupe, les enfants créent un *héros des droits*, et imaginent un slogan (devise ou expression) illustrant une des sept valeurs incluses dans ce feuillet et présentent leurs héros aux autres enfants.

Préparation

1. Assurez-vous que vous avez le matériel nécessaire à portée de main pour que chaque équipe crée un héros et un slogan (voyez les exemples à la page suivante). Le héros est créé en identifiant les composantes principales de son caractère, puis en déguisant un enfant ou animateur avec un costume approprié. Dépendamment du costume et du slogan créés, vous aurez besoin de vêtements supplémentaire pour les costumes, plusieurs objets comme accessoires, crayons feutres, peinture, pinceaux, carton, tissu, etc..
2. Prévoyez un lieu significatif où seront exposées les photos des héros et slogans créés par les enfants (centre communautaire, école, Hôtel de ville, etc.).
3. Prévoyez des prix de participation à remettre aux enfants à la fin de la journée (facultatif).

Déroulement

1. Quelques jours avant la Journée nationale de l'enfant, demandez à chaque équipe laquelle des valeurs est la plus importante pour eux.
2. Durant les jours précédant la Journée nationale de l'enfant, les animateurs animent des activités qui promeuvent la valeur que leur groupe a choisie.
3. Au début de la Journée nationale de l'enfant, accueillez les enfants d'une façon spéciale. Prévoyez par exemple des costumes, de la musique ou un décor.
4. Expliquez comment l'activité *Les héros des droits* fonctionnera. Chaque équipe devra créer un héros *On ne joue pas avec les droits* et un slogan basés sur une des sept valeurs des droits humains, puis présenter leur héros aux autres enfants. Encouragez chaque équipe à être créative dans la façon dont elle présentera son héros. Par exemple, les enfants peuvent créer un court sketch ou une chanson, faire une affiche géante de leur héros et leur slogan, etc.
5. Dirigez les équipes vers leur place désignée pour créer leur héros.

6. Chaque animateur anime une activité (jeu et discussion) basée sur la valeur qu'ils ont choisie. Comme dernière question posée à son groupe, l'animateur demande ce qu'un *héros des droits* aurait fait durant l'activité.
7. Chaque groupe crée ensuite un héros en lien avec la valeur qu'il a choisie. Les enfants présenteront leur héros aux autres enfants à la fin de l'activité. Ils prépareront un costume et un slogan qui représentent bien leur héros. Pour ce faire, ils devront identifier des caractéristiques importantes de leur héros. Les animateurs peuvent utiliser les questions suivantes pour guider la discussion :
 - Pourquoi la valeur que vous avez choisie est-elle importante pour vous?
 - Qu'est-ce que notre *héros des droits* ferait s'il voyait:
 - une personne exclue du groupe?
 - une personne ne se sentant pas en sécurité?
 - une personne victime d'intimidation à l'école?
 - un groupe d'enfants se disputant un jouet?
 - Quelles sont les caractéristiques importantes de notre héros?
8. Rassemblez toutes les équipes et demandez-leur de présenter leur héros et leur slogan.
9. Félicitez et remerciez les enfants et remettez les prix de participation (facultatif).

Conseil! Prenez des photos de vos héros et partagez-les avec votre communauté, tel que dans un journal local ou sur le site Internet de votre organisation. N'oubliez pas de nous les envoyer! N'oubliez pas d'obtenir la permission des parents ou tuteurs de prendre des photos de leurs enfants. Un exemple de formulaire d'autorisation est inclus dans ce livret.

Cette activité a été inspirée par le Britannia Community Centre. Merci!

Exemples de héros des droits

Collaborateur

« Ensemble et tout le monde gagne! »

Respectosaure

« Rrrrrrespectons-nous! »

Équifée

« Tous pour un et l'égalité pour tous! »

Incroyable Inclusio

« Mission : inclusion! »

Capitaine Acceptation

« Un, deux, trois, le capitaine acceptera! »



Les héros des droits à Vancouver
(Merci au Britannia Community Centre)



Ma communauté

Âge :	6 - 12 ans
Durée :	30 minutes
Endroit :	Intérieur
Taille du groupe :	5 - 25
Rythme :	Tranquille à modéré
Matériel requis :	3 à 4 feuilles de papier, crayons-feutres ou crayons de couleur pour chaque équipe, liste des droits
Valeur essentielle :	Responsabilité
Valeurs secondaires :	Respect de la diversité, collaboration



Références

Pour vous aider à animer cette activité, consultez les fiches de référence suivantes :

- Ressources utiles: les valeurs
- Ressources utiles: les droits des enfants

Intérêt de l'activité

Réfléchir au respect des droits et aux responsabilités dans notre quartier et aux actions que nous pouvons entreprendre pour améliorer notre communauté.

Droits et responsabilités

Droit de connaître ses droits (Article 42); droit à sa langue et à sa propre culture (Article 30)

Pour que nous puissions jouir de ces droits, nous devons apprendre à connaître nos droits et nos responsabilités.

But du jeu

Les enfants sont amenés à dessiner une carte de leur quartier et à planifier une action pour répondre à un besoin qu'ils identifieront dans leur communauté.

Déroulement

1. Avant de commencer, demandez aux enfants s'ils connaissent certains de leurs droits. Pour rappeler aux enfants certains de leurs droits, vous pouvez animer l'activité 45: Dessine-moi un droit.
2. Divisez le groupe en équipes de 3 à 4 enfants. Proposez à chaque équipe de s'asseoir près d'une feuille de papier et des crayons de couleur que vous aurez placés par terre à différents endroits dans la salle.
3. Invitez chaque équipe à dessiner une carte de son quartier. Précisez que les enfants devraient y inclure les lieux qui leur sont importants comme leurs maisons, leurs écoles, les centres d'achats, les stations de métro, les arrêts d'autobus, le centre communautaire, le centre sportif ou l'aréna, la piscine, les parcs, la bibliothèque, les églises ou temples, etc.
4. Préparez une liste de 10 droits ou plus (voir liste à la

fin de cette fiche) et remettez une copie à chaque équipe.

5. Invitez les enfants à lister les choses qu'ils aimeraient avoir dans leur quartier et ce dont ils auraient vraiment besoin. Est-ce qu'il y a des besoins qui ne sont pas rencontrés dans leur communauté? Est-ce que ces besoins sont liés à certains droits de la liste?
6. Demandez aux enfants d'indiquer sur la carte les lieux où, selon eux, il manque quelque chose pour que leurs besoins soient respectés. Invitez-les à dessiner ce qu'il manque à ces endroits.
7. Proposez à chaque équipe de montrer et de présenter sa carte du quartier aux autres équipes. Demandez aux équipes d'identifier ensemble des actions qui pourraient être entreprises dans la communauté pour répondre aux besoins identifiés.

Discussion en groupe

À la fin du jeu, proposez aux enfants de réfléchir à l'expérience qu'ils viennent de vivre. Les questions ci-après pourront vous aider.

Exprimer



- Avez-vous aimé l'activité?
- Qu'est-ce qui était le plus difficile? Le plus facile?

Réfléchir



- Était-il difficile d'identifier ce qu'on aimerait avoir et ce dont on aurait vraiment besoin?
- Pensez-vous que tous les quartiers ont les mêmes besoins?

Proposer des actions

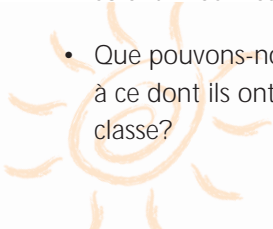


- Que pouvons-nous faire pour que les droits de tous soient mieux respectés dans notre quartier?
- Que pouvons-nous faire pour que tous aient accès à ce dont ils ont besoin dans notre groupe ou classe?

Dans cette activité, chaque lieu dans le quartier pourrait refléter certains droits. Par exemple, l'école pourrait représenter le droit à l'éducation, tandis que le parc ou le centre de loisirs pourraient être associés au droit de jouer et de se reposer.

Droits des enfants

- le droit à la vie
- le droit de s'exprimer
- le droit d'aller à l'école
- le droit à une religion
- le droit à des soins de santé
- le droit à de la nourriture
- le droit de jouer
- le droit de se reposer
- le droit à la sécurité
- le droit à la vie privée
- le droit à l'égalité
- le droit à l'information
- le droit de choisir ses amis
- le droit à un nom
- le droit de vivre avec ses parents
- le droit à un environnement propre
- le droit d'un enfant souffrant d'un handicap de participer





Façons amusantes et faciles de célébrer la Journée nationale de l'enfant

- Costumez-vous! Demandez aux enfants de choisir une valeur et de se costumer de la couleur correspondante. Demandez à chaque animateur d'animer au moins une activité (jeu et discussion) de la trousse durant la Journée.
- Encouragez la participation et demandez aux enfants de donner leurs idées! Demandez par exemple aux enfants plus vieux de choisir l'activité *On ne joue pas avec les droits* qu'ils préfèrent et de l'animer pour les enfants plus jeunes.
- Organisez une activité avec toute l'école ou la communauté :
 - Chorégraphiez une danse ou un « flash mob » autour du thème de la participation des enfants
 - Modifiez une activité populaire de la trousse de façon à inclure tous les élèves de l'école ou de l'organisation ou différents participants de la communauté.
- En collaboration avec votre programme d'arts et d'artisanat, confectionnez des drapeaux des valeurs promues dans la trousse *On ne joue pas avec les droits* ou des droits des enfants. Décorez votre centre communautaire ou école avec ceux-ci ou exposez-les dans une autre organisation de votre communauté comme votre bibliothèque municipale.
- organisez un dîner spécial pour la Journée nationale de l'enfant et invitez les parents et les autres membres de la communauté à discuter avec les enfants pendant le repas et à participer à quelques activités du programme *On ne joue pas avec les droits*.

Conseils pour les organisateurs

Depuis 2009, à travers le pays, des centaines d'organisations ont organisé des journées spéciales d'activités dans le cadre du programme *On ne joue pas avec les droits*. Voici quelques conseils importants reçus de la part de nos partenaires au cours des années.

- Formez un comité organisateur. Désignez une ou plusieurs personnes qui, lors de l'événement, coordonneront l'ensemble des activités. Assurez-vous d'inclure les parents, les enfants et les membres de la communauté dans toutes les étapes de l'événement.
- Prévoyez une date et un lieu appropriés. Si vous planifiez faire des activités extérieures, prévoyez un plan de rechange en cas de mauvais temps. Assurez-vous d'avoir accès aux commodités nécessaires : toilettes, endroit à l'ombre pour se reposer, suffisamment d'espace pour les activités, endroit pour la collation, endroit pour accueillir les visiteurs, etc.
- Demandez à un commerce local de commanditer l'événement. Par exemple : une épicerie pourrait fournir des boîtes de jus ou des collations pour les enfants.
- Publicisez l'événement auprès des familles et de la communauté. Prévoyez par exemple une affiche, une lettre d'invitation aux familles, une publicité dans le journal du quartier, un envoi de courriels, etc.
- **Assurez-vous de photographier l'événement et de partager vos photos avec nous.** Nous serions heureux de partager vos idées et succès au sein de la communauté *On ne joue pas avec les droits*! Assurez-vous de distribuer les formulaires d'autorisation parentale pour les photos avant l'activité.

Comment pouvons-nous vous aider?

Avez-vous des questions ou des commentaires concernant la Journée nationale de l'enfant ? N'hésitez pas à nous contacter à : onjpad@equitas.org ou au **514-954-0382, poste 242**. Nous avons hâte d'avoir de vos nouvelles!

Formulaire d'autorisation pour photos

Félicitations! Vous prendrez bientôt part à la Journée nationale de l'enfant qui célèbre, partout à travers le pays, les droits de l'enfant et l'importance de leur participation. Cet événement, organisé par votre école, organisation ou centre communautaire, s'inscrit dans le cadre d'un programme éducatif en droits humains pour les enfants. Le programme *On ne joue pas avec les droits* fait la promotion de valeurs positives et des comportements tels que la collaboration et le respect entre les enfants à travers des jeux et des discussions. Cette approche a été développée par Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, un organisme basé à Montréal depuis 1967. Chaque année, 70 000 enfants à travers le Canada sont touchés par ce programme.

Lors de la Journée nationale de l'enfant, nous aimerions prendre des images photos et vidéo des enfants qui participeront aux activités. Pour ce faire, votre autorisation est nécessaire. Ces images pourraient être utilisées par Equitas ainsi que par ses partenaires afin de promouvoir le programme, de faire de la formation ou pour tout autre usage.

Ceci est un formulaire d'autorisation donnant la permission de prendre et de diffuser les photographies prises lors de la Journée nationale de l'enfant.

Donnez vous l'autorisation à Equitas d'utiliser vos photographies? **Si vous avez moins de 18 ans, un parent ou tuteur doit également signer ce formulaire d'autorisation.**

Vous pouvez retirer votre permission en tout temps, en informant Equitas de votre décision. Tous les efforts seront fournis pour arrêter la diffusion et le partage de vos photographies.

Signature du participant :	Signature du parent ou tuteur pour donner l'autorisation (si applicable) :
X	X
Nom du participant :	Nom du parent ou tuteur (si applicable) :
Date de la signature (mois/jour/année)	Date de la signature (mois/jour/année) :

Pour plus d'informations à propos de *On ne joue pas avec les droits* et d'Equitas – Centre international d'éducation aux droits humains, veuillez consulter notre site Internet : www.equitas.org

Les valeurs de la trousse

Valeurs

Exemples

Collaboration	La collaboration, c'est agir ou travailler ensemble pour atteindre un but commun. Cette valeur englobe l'ensemble des valeurs de la trousse.	Échanger nos idées et mettre en commun nos talents pour réaliser un travail d'équipe significatif pour tous les membres du groupe.
Respect	Le respect, c'est reconnaître que toute personne est importante et doit être traitée avec dignité. Dans le contexte des droits humains, le respect ne se mérite pas; c'est un droit appartenant à toute personne, en toute situation.	Traiter chaque personne avec dignité, en l'appelant par son nom, sans utiliser de surnoms méchants.
Équité	L'équité, c'est accorder à chaque personne la même importance, les mêmes droits et les mêmes chances.	Choisir ensemble des activités qui plaisent autant aux garçons qu'aux filles ou aux plus jeunes qu'aux plus âgés.
Inclusion	L'inclusion, c'est reconnaître que chaque personne est membre à part entière de la société et du groupe.	Imaginer ensemble des façons de modifier une activité afin que tous puissent participer, notamment les enfants qui maîtrisent peu la langue, qui vivent avec un handicap ou qui sont timides.
Respect de la diversité	Le respect de la diversité, c'est reconnaître et valoriser les particularités de chaque personne.	Valoriser les différences au sein du groupe afin que chaque enfant puisse être fier d'être ce qu'il est, de son apparence physique, de ses goûts, de ses habitudes de vie, de ses croyances, de sa façon de s'habiller, de parler ou de penser.
Responsabilité	La responsabilité, c'est agir en pleine conscience, et être prêt à assumer les conséquences de ses actions, ou de ses inactions.	Agir pour le bon fonctionnement du groupe, en respectant les consignes, en ramassant ses effets personnels ou en participant de son mieux.
Acceptation	L'acceptation ¹ , c'est agir pour favoriser la pleine participation de chaque personne, sans distinction.	Encourager chaque enfant à exprimer ses idées sans avoir peur d'être jugé ou rejeté, et ce, quels que soient son âge, son sexe, sa culture, sa religion, son orientation sexuelle ou toute autre caractéristique.

¹ La valeur de l'acceptation utilisée dans cette trousse intègre la notion de tolérance, telle qu'elle est définie par l'Unesco dans la *Déclaration de principes sur la tolérance* du 16 novembre 1995.

D'où viennent ces valeurs ?

Ces valeurs **découlent des droits humains** définis dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Le respect des droits humains suppose de promouvoir ces valeurs et de les intégrer dans nos comportements. Tout manquement à l'une ou l'autre de ces valeurs conduit à des attitudes et à des pratiques discriminatoires et au racisme. Ces valeurs sont fondamentales pour soutenir les principes de dignité humaine et d'égalité qui sont inhérents à la Déclaration universelle.

Comment promouvoir ces valeurs dans les programmes avec les enfants ?

Il existe plusieurs façons d'intégrer ces valeurs dans vos programmes. Il est d'ailleurs probable que plusieurs d'entre elles influencent déjà en grande partie votre programmation. Voici quelques suggestions pour poursuivre votre travail en ce sens.

Intégrer ces valeurs dans les objectifs de vos programmes

Il est important d'informer et de sensibiliser les employés, les parents et les enfants aux valeurs communes promues par votre organisation. Si ce n'est pas déjà le cas dans vos pratiques, prenez l'habitude de vous référer à ces valeurs lorsque vous présentez votre organisation et la raison d'être de votre travail avec les enfants. Et pourquoi ne pas citer ces valeurs dans les documents officiels présentant votre programmation et vos objectifs éducatifs ? Ces valeurs peuvent servir de référence non seulement dans le cadre des activités avec les enfants, mais aussi dans d'autres contextes, comme lors du recrutement du personnel ou des réunions d'équipe.

Afficher ces valeurs

Lorsqu'ils les ont sous les yeux, il est plus facile pour les enfants, le personnel ou même les visiteurs ou les visiteuses d'intégrer de façon active ces valeurs et de s'y référer au besoin. Ainsi, affichez vos valeurs en affichant vos valeurs ! Proposez aux enfants de créer une murale pour représenter ces valeurs. Invitez-les à signer leur création ou à y laisser l'empreinte de leur main, afin de signifier leur adhésion à ces valeurs.

Proposer d'établir, en groupe, un code de vie en accord avec ces valeurs

Lorsque les règles sont établies de façon participative, l'appropriation et le respect de celles-ci sont facilités. Pourquoi alors ne pas impliquer les enfants dans l'établissement d'un code de vie en accord avec ces valeurs ? Et pourquoi ne pas proposer que ces valeurs servent de référence pour orienter le travail et les interactions entre employés ? Pour plus de détails, référez-vous à la fiche *Établir un code de vie en groupe* (fiche Référence 9).

Choisir des activités en accord avec ces valeurs

Ces valeurs peuvent vous guider pour concevoir une programmation qui réponde encore mieux aux besoins des enfants. En plus d'inclure des jeux de la trousse, proposez aux animateurs et aux animatrices de choisir d'autres activités qui favorisent le respect de ces valeurs.

Invitez les employés à réfléchir à leurs choix d'activités à la lumière des valeurs des droits humains :

- Les activités permettent-elles d'inclure tous les enfants, notamment ceux qui ont des besoins particuliers ?
- Les activités peuvent-elles être modifiées afin de faciliter la participation de tous les enfants, et en particulier de ceux qui maîtrisent moins la langue ou qui vivent avec un handicap ?
- Les activités sont-elles toutes très compétitives ou permettent-elles également de promouvoir la collaboration ?
- Les activités valorisent-elles l'expression de la diversité ? Favorisent-elles la pleine participation des filles et des garçons ? Des plus jeunes et des plus âgés ? Des enfants de toutes les origines culturelles ?
- Les activités encouragent-elles la responsabilisation des enfants ?



Les droits des enfants

Que sont les droits des enfants ?

Les droits des enfants sont des **droits spécifiques** qui visent à protéger tous les êtres humains de **moins de 18 ans**¹.

Les droits humains énoncés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme* s'appliquent à tous, peu importe l'âge, ce qui signifie que les enfants bénéficient des mêmes droits que les adultes. Cependant, en raison de leur vulnérabilité, les enfants ont aussi des droits particuliers qui leur accordent une protection spéciale.

À quoi servent les droits des enfants ?

Les droits des enfants visent le **plein épanouissement** de chaque enfant. Ils stipulent que tous les enfants – sans discrimination d'aucune sorte (article 2) – devraient pouvoir se développer pleinement, avoir accès à l'éducation et à des soins de santé, grandir dans un environnement approprié, être informés de leurs droits et participer activement à la vie en société.

Les droits des enfants constituent un outil pour **protéger chaque enfant** contre la violence et les abus.

Les droits des enfants sont une invitation au **respect mutuel**. En effet, le respect des droits des enfants n'est possible que lorsque tous, y compris les enfants eux-mêmes, reconnaissent que tous ont les mêmes droits et adoptent des attitudes et des comportements de respect, d'inclusion et d'acceptation.

Qu'est-ce que la *Convention relative aux droits de l'enfant* ?

La *Convention relative aux droits de l'enfant* est un **traité international** qui reconnaît les droits civils, économiques, politiques, sociaux et culturels des enfants. Elle a été adoptée le 20 novembre 1989 par l'Organisation des Nations Unies.

En décembre 1991, le Canada a ratifié la *Convention relative aux droits de l'enfant* et s'est ainsi légalement engagé, en vertu du droit international, à protéger et à promouvoir les droits des enfants au Canada.

La Convention concerne d'abord les gouvernements des différents pays qui, spécialement par les lois, sont tenus de respecter et de faire respecter les droits des enfants. Cependant, pour que tous les enfants puissent pleinement jouir de leurs droits, les principes directeurs de la Convention doivent être respectés et promus par tous, incluant les parents, les éducateurs et les éducatrices, et les enfants eux-mêmes.

Pour consulter la *Convention relative aux droits de l'enfant*, ou pour obtenir plus d'informations au sujet des droits des enfants, visitez le site Web de l'Unicef : www.unicef.org/french/crc/.

¹ Selon la *Convention relative aux droits de l'enfant*, un enfant est une personne de moins de 18 ans, à moins que les lois d'un pays ne fixent la majorité plus tôt.

Quels sont les principes directeurs de la *Convention relative aux droits de l'enfant*?

Quatre principes servent à interpréter la Convention. Ces principes doivent être respectés pour que tous les enfants puissent jouir de tous leurs droits.

1. **Non-discrimination et égalité des chances** (Article 2)

Tous les enfants ont les mêmes droits. La Convention s'applique à tous les enfants, peu importe leur origine ethnique, leur religion, leur langue, leur culture, leur sexe, le pays où ils sont nés ou celui où ils vivent, ce que font leurs parents, s'ils sont riches ou pauvres ou s'ils ont un handicap ou non. Tous les enfants doivent avoir les mêmes chances de se développer pleinement.

2. **Intérêt supérieur de l'enfant** (Article 3)

L'intérêt de l'enfant doit être la première préoccupation dans les prises de décisions qui peuvent toucher les enfants. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent réfléchir à leurs conséquences possibles sur les enfants et agir pour leur meilleur intérêt.

3. **Droit à la survie et au développement personnel** (Article 6)

Les enfants ont le droit à la vie. Les enfants doivent recevoir les soins nécessaires à leur santé physique, mentale et émotionnelle, et pouvoir se développer pleinement sur les plans intellectuel, social et culturel.

4. **Participation** (Article 12)

Les enfants ont le droit de s'exprimer et d'être entendus. Les enfants doivent pouvoir s'exprimer au sujet des prises de décision qui les concernent et leurs opinions doivent être prises en considération. Leurs idées et leurs opinions doivent toutefois être considérées en fonction de leur âge, de leur niveau de maturité et de leur meilleur intérêt.

Adaptation des informations fournies sur le site Web de l'Unicef :

www.unicef.org/french/crc/index_30177.html





La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair

1. Toute personne de moins de 18 ans a les droits énumérés dans la Convention.
2. Chaque enfant a ces droits, peu importe qui il est, où il vit, qui sont ses parents, qu'il soit un garçon ou une fille, qu'il soit pauvre ou riche ou qu'il souffre d'un handicap, et quelles que soient sa langue, sa religion ou sa culture. Sans distinction et en toute circonstance, chaque enfant doit être traité avec justice.
3. Tous les adultes doivent faire ce qui est le mieux pour toi. Quand les adultes prennent des décisions, ils doivent penser à la façon dont elles vont affecter les enfants.
4. Le gouvernement a la responsabilité de s'assurer que tes droits sont respectés. Il doit aider tes parents à protéger tes droits et à créer un environnement qui te permette de grandir et de développer ton potentiel.
5. Ta famille a la responsabilité de t'aider à apprendre à exercer tes droits et de s'assurer que tes droits sont respectés.
6. Tu as le droit à la vie.
7. Tu as droit à un nom, et ce nom doit être reconnu officiellement par le gouvernement. Tu as le droit d'avoir une nationalité (le droit d'appartenir à un pays).
8. Tu as le droit d'avoir une identité – un document officiel qui reconnaît qui tu es. Personne ne peut te l'enlever.
9. Tu as le droit de vivre avec tes parents, à moins que cela ne te nuise. Tu as le droit de vivre dans une famille qui s'occupe de toi.
10. Si tu ne vis pas dans le même pays que tes parents, tu as le droit d'être avec eux.
11. Tu as le droit d'être protégé contre l'enlèvement.
12. Tu as le droit d'exprimer ton opinion, et les adultes doivent t'écouter et prendre au sérieux ce que tu dis.
13. Tu as le droit d'être informé et de partager ce que tu penses avec les autres, en parlant, en dessinant, en écrivant ou de toute autre manière, tant que cela ne blesse pas les autres ou ne les offense pas.
14. Tu as le droit de choisir ta religion et tes croyances. Tes parents doivent t'aider à décider ce qui est bien et ce qui est mal, et ce qui est le mieux pour toi.
15. Tu as le droit de choisir tes amis, de te joindre à des groupes et de former des groupes, tant que cela ne nuit pas aux autres.
16. Tu as droit à ta vie privée.
17. Tu as le droit de savoir ce qui est important pour ton bien-être. La radio, les journaux, les livres, les ordinateurs, par exemple, doivent te transmettre cette information. Les adultes doivent s'assurer que l'information que tu obtiens n'est pas nuisible, et t'aider à trouver et à comprendre l'information dont tu as besoin.
18. Tu as le droit d'être élevé par tes parents, si possible.
19. Tu as le droit d'être protégé contre la violence et les mauvais traitements, physiques et psychologiques.
20. Tu as le droit qu'on s'occupe spécialement de toi et qu'on t'aide, si tu ne peux pas vivre avec tes parents.
21. Tu as le droit qu'on s'occupe de toi et qu'on te protège, si tu es adopté ou confié à d'autres personnes.
22. Tu as droit à une protection spéciale et à de l'aide si tu es un réfugié (si tu as été forcé de quitter ta maison ou si tu vis dans un autre pays), ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention.

La Convention relative aux droits de l'enfant en langage clair (suite)

23. Tu as droit à l'éducation et aux soins dont tu as besoin, si tu es handicapé, ainsi qu'au respect de tous les autres droits énumérés dans la Convention, pour pouvoir vivre une vie harmonieuse.
24. Tu as droit aux meilleurs soins de santé possible, à de l'eau potable, à des aliments nutritifs, à un environnement propre et sûr, à l'information qui peut t'aider à rester en santé.
25. Si tu vis loin de chez toi ou si tu es confié à des personnes loin de chez toi, tu as le droit que tes conditions de vie soient examinées régulièrement. Il faut qu'on s'assure que ces conditions de vie sont appropriées à ta situation.
26. Tu as droit à de l'aide du gouvernement si tu es pauvre ou démuné.
27. Tu as droit à de la nourriture, à des vêtements, à un endroit sûr où tu peux vivre et recevoir les soins dont tu as besoin. Tu ne dois pas être désavantagé : tu dois pouvoir faire la plupart des choses que les autres enfants peuvent faire.
28. Tu as droit à une éducation de qualité. Tu dois pouvoir poursuivre tes études selon tes capacités.
29. L'éducation doit te permettre d'utiliser tes talents et tes aptitudes. Elle doit aussi t'aider à apprendre à vivre en paix, à protéger l'environnement et à respecter les autres personnes.
30. Tu as le droit d'avoir, ou de choisir, ta culture, ta langue et ta religion. Pour que ce droit soit respecté, les populations minoritaires et les populations indigènes ont besoin d'une protection spéciale.
31. Tu as le droit de jouer et de te reposer.
32. Tu as le droit d'être protégé contre le travail qui nuit à ta santé ou t'empêche d'aller à l'école. Si tu travailles, tu as le droit d'être en sécurité et de recevoir un salaire raisonnable.
33. Tu as le droit d'être protégé contre l'usage des drogues et leur trafic.
34. Tu as le droit d'être protégé contre l'abus sexuel.
35. Personne n'a le droit de t'enlever ou de te vendre.
36. Tu as le droit d'être protégé contre toutes les formes d'exploitation.
37. Personne n'a le droit de te punir cruellement ou de te maltraiter.
38. Tu as le droit de vivre en paix et d'être protégé si tu vis dans une région en guerre. Les enfants de moins de 15 ans ne peuvent pas être forcés à s'enrôler dans un groupe armé ou à participer à la guerre.
39. Tu as le droit d'être aidé si tu es blessé, négligé ou maltraité.
40. Tu as droit à une aide juridique et à un traitement juste, dans un système judiciaire qui respecte tes droits.
41. Si les lois de ton pays protègent mieux tes droits que les articles de la Convention, ces lois doivent être appliquées.
42. Tu as le droit de connaître tes droits ! Les adultes doivent eux-mêmes les connaître et t'aider à les comprendre.

Articles 43 à 54.

Ces articles expliquent comment les gouvernements et des organisations internationales comme l'UNICEF continuent de travailler à s'assurer que tous les enfants voient leurs droits respectés.